

PAR COURRIER ET PAR COURRIEL

Québec, le 30 mai 2013

Madame Françoise Mercure
Présidente et directrice générale
Commission de la capitale nationale du Québec
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9

Objet : Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre
la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

Madame la présidente directrice générale,

Par la présente, nous donnons suite à votre correspondance du 23 mai dernier. Selon les pouvoirs prévus à la *Loi sur les commissions d'enquête*, la commission réitère sa demande faite lors de l'audience du 22 mai dernier, d'obtenir une ventilation détaillée des coûts des travaux de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain par éléments du projet, par exemple : stationnements, plage, bassin d'eau, enrochement, éclairage, etc.

Selon la procédure habituelle du traitement des documents qui font l'objet d'une allégation de confidentialité, la commission prendra connaissance du document déposé par la Commission de la capitale nationale et jugera du préjudice pouvant être causé. Si la commission choisit de rendre public le document, cette dernière vous informera préalablement de sa décision.

Nous vous demandons donc de nous remettre ce document dans les prochaines 48 heures, tel que demandé, dans une enveloppe portant la mention CONFIDENTIEL et nous vous communiquerons par écrit la décision de la commission.

Veuillez accepter, Madame la Présidente directrice générale, mes plus sincères salutations.



Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission